

"Venus de toutes les paroisses du comté, les cultivateurs ne couraient à l'exposition, ayant été pour la circonstance à un plus brux habit. Grand nombre de dames et de jeunes filles étaient aussi présentes, rehaussant par la fraîcheur de leurs toilettes l'éclat de la fête.

"Mais il est temps de dire quels sont ceux à qui revient la plus large et la plus légitime part d'éloges pour le succès si complet et si brillant de cette exposition. D'abord mentionnons M. le président de l'Exposition, P. X. Frenette, écuyer, qui s'est dévoué corps et âme aux préparatifs de cette fête. On sait ce qu'il en coûte de peines et de dépenses pour organiser la moindre démonstration, à plus forte raison quand il s'agit d'une exposition; on doit figurer tout un comté. M. Frenette infatigable n'a rien épargné, et il doit être fier aujourd'hui du beau résultat qui a couronné son travail gigantesque.

Liste des directeurs de la société d'agriculture du comté de Portneuf :

"Président, F. X. Frenette, éc. ; Vice-président, Alexis Cayer, éc. ; Sec.-Trésorier, A. D. Hamelin, éc.

"DIRECTEURS.—Norbert Beaudry, Sifroid Leclerc, Fra. Morissette, Adolphe Grandbois, Eustache Germain, Nérée Sauvageau, Hébert Pagé, Augustin Bussières, Louis Jobin, Ildre Frenette, Alfred Denis, Honoré Proteau, Edouard Plamondon, écuyers.

"De nombreux prix ont été décernés aux heureux exposants. Bref, l'exposition du comté de Portneuf de 1876 a été l'une des plus marquantes jusqu'à ce jour, et a mis au jour une fois de plus les connaissances approfondies de ses habitants dans l'art de l'agriculture et l'élevage des bestiaux. Elle accuse un vrai progrès et est un puissant encouragement pour l'avenir et un bel exemple pour les autres comtés de la Province."

L'aménagement des forêts.

(Suite)

INCENDIES CAUSÉS PAR LES DÉFRICHEURS.

"La pratique très-générale qui consiste à avoir recours au feu pour défricher la terre occasionne de fréquents incendies de forêts. A la vérité, c'est une pratique nécessaire ; mais le feu devrait être notre serviteur et sous notre puissance absolue ; non notre maître.

"J'ai expérimenté qu'on peut défricher un terrain boisé presque sans aucun risque d'incendie, et le mettre en état de recevoir plus tôt la semence, si, au lieu de suivre le procédé de brûlage tel qu'il est pratiqué aujourd'hui, on a soin de brûler, au moment même de l'écartage, les troussailles et les branches, têtes et feuilles des arbres. Allumez d'abord un bon feu clair dans une place bien dégagée et sûre, puis jetez-y ces matières au fur et à mesure que la hache fait son œuvre. Les enfants pour ce travail sont d'excellents aides ; ils portent le bois, et y prennent plaisir. Une fois que le foyer est enflammé, tout brûle également, jusqu'au bois vert qui dégoutte de sève, et aux feuilles vertes, non-seulement celles des arbres résineux, mais les feuilles des essences dures. Au premier contact de la flamme toutes les feuilles vertes qui couvrent les branches, prennent feu simultanément en jetant une fleur soudaine et en crépitant comme si elles avaient été plongées dans de l'huile.

"J'ai fréquemment employé ce procédé, souvent par un temps humide. Il nous débarrassa tout de suite de cette masse de matières inflammables et légères qui sont le plus redoutable élément de propagation du feu dans la forêt ; les grosses branches et les troncs d'arbres, si l'on veut les brûler (ce qu'on ne devrait pas faire), présentent peu de danger pendant leur combustion. Quand le défricheur, dans son travail d'abatage, s'est trop

éloigné de son premier feu, qu'il en allume un second sur un point à sa portée et qu'il laisse l'autre se consumer et s'éteindre. Il est remarquable qu'il la combustion s'opère généralement jusqu'au sol ; elle est plus complète que lorsqu'on fait brûler les arbres en piles après les avoir laissés sécher durant une année entière.

Ce procédé permet de se préserver mieux des incendies et ce n'est pas le seul avantage qu'il offre. Comparé à la pratique actuelle, il n'exige point, à tout prendre, plus de travail. Le défricheur a peut-être plus de pain à faire, car un seul feu, s'il est fréquemment allumé, dévore en quelques heures autant de matière qu'il en entrerait dans deux douzaines de bûches de moyenne grosseur ; mais aussi quel avantage de débayer tout de suite le terrain de cette masse d'inflammable débris qui autrement l'auraient encombré jusqu'à l'année suivante ! Et puis, qui sait si l'année suivante on ne serait pas trop plusieurs pour que le brûlage pût se faire ? ou bien si une sécheresse excessive n'exposerait pas le colon au risque d'incendier sa propre habitation et tout le pays environnant ?

En suivant la pratique actuelle, on n'est pas toujours le maître, en effet, d'employer le feu à son gré : il faut attendre, pour que l'opération réussisse, un temps sec, et incendier à la fois vingt, trente, quarante amas d'arbres abattus. Le vent vient-il à s'élever subitement—et l'intensité de tant de foyers dans le jour même le plus calme provoque souvent de grands mouvements d'air—à l'instant les flammes attirées courent, olent, atteignent les arbres à l'extrémité de l'abattis, et voilà la forêt en feu !

"Après avoir indiqué au défricheur un moyen sûr pour l'emploi du feu dans la forêt, je crois devoir maintenant suggérer une mesure au Gouvernement : c'est, autant que possible, de s'ouvrir à la colonisation que les terres à bois francs. Et généralement, je cite ici les paroles de M. Allan Gillmor répondant à certaines questions d'un comité de la Chambre d'Assemblée du Québec—ces terres sont beaucoup plus fertiles que celles où le pain domine, et plus faciles à défricher ; en outre, le colon, s'il le veut, en obtenir un premier rendement très profitable en inclinant le bois et en faisant de l'aleuili mat éra qui on n'obtient pas par le brûlage du pin.

"Il faut aussi remarquer que dans le défrichement des bois francs, les chances d'incendies sont infiniment moindres ; et à cet égard, des observations fort étendues m'ont convaincu que le feu se propage mal dans un milieu d'essences feuillues, tandis qu'il en est tout autrement si la forêt est de pins."

"Que les forêts d'essences dures soient pur elle-mêmes à nos yeux expiées à l'incendie que celles de conifères, cela est avéré par les hommes pratiques, comme en té noignes entre autres ce fait remarquable. Dans le H. nov. où la science s'occupe de la perfection que dans le reste de l'Allemagne, aux endroits où les chemins de fer traversent des sapinières où il s'agit de craie, que les flammes de locomotives ne tentent le feu aux aiguilles de pin accumulées sur le sol, aux bryères desséchées et aux autres plantes plus petites, on se préserve de ce danger en établissant, le long de la voie, des zones de défense plantées d'essences feuillues, telles que le merisier, le chêne, etc.

"Avant de terminer ce chapitre, je recommanderais donc les mesures suivantes :

1^o. Examen du sol des terres qui ne sont pas encore colonisées, en vue de les diviser en terrains cultivables, à livrer à la colonisation, et en terrains impropres à la culture, qui doivent être interdits pour cette cause à la colonisation ; dans l'intérêt des particuliers aussi bien que dans l'intérêt public.

2^o. Loi portant accroissement du pouvoir des conseils municipaux, pour leur permettre de contraindre les défricheurs à prévenir par des précautions convenables les incendies de forêts, sous des peines sévères. En même temps que leur pouvoir, il faudrait accroître la responsabilité de ces autorités municipales, afin de les rendre plus vigilantes et de montrer aux particuliers qu'ils doivent se conformer avec plus de soins aux règlements.

3^o. Dans les nouveaux établissements trop peu considérables pour forcer des municipalités, nomination d'agents forestiers qui feraient exécuter les règlements rendus par le gouvernement. Comme la saison durant laquelle se font les feux de